

n° 1676
n° 127 des Enquetes.

Déclaration. Revendication du nomme Tavaa Sikiari,
cultivateur, domicilié à Namarave.

Le nomme Tavaa Sikiari, a été présenté ce jour vingt neuf mil neuf cent cinq de la revendique la terre Moepoono, dite à Vapiopio, contenance de trois cent, cinquante Centares, plantés de maïous et Cestives. Borné au nord par la terre Moepoono, au sud par la terre Moepoono, à l'Est par la Ditolaki, à l'Ouest par la terre Vaisicue.

Le réclamant ne possède pas de titre, mais nous avons procédé à son ame enquete administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appa depuis longtemps.

Par Ces motifs

qu'il nous

La terre "Moepoono", dite à Vapiopio, ci-dessus désignée, au nomme Tavaa Sikiari

Fait et arrêté à Anoa, le quinze avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]

n° 1677
n° 525 des Enquetes.

Déclaration. Revendication du nomme Teetahi
Cultivateur, domicilié à Namarave.

Le nomme Teetahi, a été présenté de jour vingt neuf mars mil neuf cent cinq de la revendique la terre "Keitupa", dite à Vapiopio, d'une contenance de trois cent, cinquante Centares, plantés de maïous et Cestives. Borné au sud par la terre Vapiopio, à l'Est par la terre Vapiopio, à l'Ouest par la terre Vapiopio.

Le réclamant ne possède pas de titre, mais nous avons procédé à son ame enquete administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appa depuis longtemps.

Par Ces motifs

qu'il nous

La terre "Keitupa", dite à Vapiopio, ci-dessus désignée, appelle nomme Teetahi.

Fait et arrêté à Anoa, le quinze avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]

n° 1678
n° 127 des Enquetes.

Déclaration. Revendication de la nomme Tevua,
Cultivateur, domicilié à Namarave.

Le nomme Tevua, a été présenté de jour vingt neuf mars mil neuf cent cinq de la revendique la terre "Keitupa", dite à Vapiopio, d'une contenance de trois cent, cinquante Centares, plantés de maïous et Cestives. Borné au sud par la terre Vapiopio, à l'Est par la terre Vapiopio, à l'Ouest par la terre Vapiopio.

Le réclamant ne possède pas de titre, mais nous avons procédé à son ame enquete administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appa depuis longtemps.

Par Ces motifs

qu'il nous

La terre "Keitupa", dite à Vapiopio, ci-dessus désignée, appelle nomme Tevua.

Fait et arrêté à Anoa, le quinze avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]